

SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

DU JEUDI 11 DECEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL

Le Comité syndical du SEAT, dûment convoqué le jeudi quatre décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à 18h, le jeudi 11 décembre deux mille vingt-cinq, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

Jean-Pierre BUCHE
Vincent MAZIN
Pascal BRUHAT
Jean-Louis DAVENNE

Titulaires excusés :

Grégory DESTOMBES
Daniel SALLES
Maurice DESCHAMPS
Antoine DESFORGES
Fanny BLANC
Amalia QUINTON

Suppléants présents :

Danielle RANCY
Pierre DUPECHER

Suppléants excusés :

Catherine PHAM
Julien LACOUR
Françoise BERNARD
Karine SOLOIS
Cédric MEYNIER
Céline AUGER
Marie-Françoise CHOFRUT

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants
10	6				6

Animateur et secrétaire de séance : Anatole GRUZELLE, Coordinateur de Projets de l'Ecopôle du Val d'Allier (SEAT)

Les procès-verbaux du Comité Syndical, dont celui du 22 octobre 2025, sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : <https://ecopolevaldallier.fr/seat/comite-syndicaux/>

Le Conseil Syndical,

- ***Oui, l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***
- ***Valide le PV du conseil syndical du 22/10/25***

Le coordinateur de projets de l'Ecopôle du Val d'Allier introduit l'unique point à l'ordre du jour à savoir la **fiche action n°3** du programme LEADER 63, intitulée : « *Renforcer la résilience du territoire en réussissant le pari des transitions énergétique et écologique* » et les opportunités d'aide financières qui en découlent.

Présentation générale

Monsieur le Président rappelle que le programme **LEADER (Liaison Entre les Actions de Développement de l'Économie Rurale)** est un dispositif financier de l'Union européenne, cofinancé par le **Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)**, destiné à soutenir le développement et la structuration des territoires ruraux.

Il précise que, dans le département du Puy-de-Dôme, le programme LEADER 63 permet notamment de financer des projets contribuant au renforcement de l'attractivité territoriale, au développement de l'animation locale ainsi qu'à la préservation et à la valorisation de l'environnement.

Les deux projets présentés ci-après s'inscrivent dans le cadre de la **fiche action n°3** du programme LEADER 63, intitulée : « *Renforcer la résilience du territoire en réussissant le pari des transitions énergétique et écologique* ».

1. Projet de sensibilisation à la protection des milieux naturels et de la biodiversité de l'Écopôle du Val d'Allier

Considérant que le SEAT, propriétaire et gestionnaire du site de l'Écopôle du Val d'Allier, conduit une démarche d'expérimentation territoriale intégrant la biodiversité, la ressource en eau, l'agriculture soutenable et la sensibilisation du public ;

Considérant que le SEAT est reconnu comme acteur de l'éducation à l'environnement sur le territoire, au travers du programme d'animation et de communication environnementale mené sur l'Écopôle du Val d'Allier depuis 2019 ;

Considérant les dispositions du programme LEADER 63, et notamment la fiche action n°3, l'appel à projets « Encourager les actions de préservation des ressources naturelles » et la thématique « Sensibiliser à la biodiversité et à l'éducation à l'environnement ».

Exposé

Monsieur le Président expose que le SEAT envisage de déposer une demande de subvention afin de mettre en œuvre un projet de sensibilisation environnementale sur les années 2026 et 2027.

Le projet prévoit notamment :

- La création d'un poste à temps plein en contrat à durée déterminée pour les années 2026 et 2027, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité qui verra le recrutement d'un profil junior (cadre d'emplois de catégorie C – animateur territorial), disposant de bonnes bases théoriques et pratiques en animation nature, mais nécessitant un accompagnement en matière de gestion de projet, avec un bon potentiel d'évolution ;
- La mise en œuvre d'actions de sensibilisation à destination du grand public et des publics scolaires (animations pédagogiques, sorties scolaires, supports pédagogiques et actions de communication environnementale) ;
- L'acquisition de matériels nécessaires à la réalisation des animations nature ainsi que de matériels bureautiques liés au poste créé.

Monsieur le Président précise que le plan de financement repose notamment sur un coût forfaitaire de personnel, avec une subvention annuelle correspondant à un montant total annuel de subvention de **52 739,47 €**, sur deux ans, décomposé comme suit :

- 80 % de 54 936,96 € au titre des frais salariaux ;

- 80 % de 10 987,39 € au titre des frais indirects et des frais de déplacement ; soit Le projet intègre également la valorisation du temps de travail du coordinateur du SEAT, à hauteur de **2 480 €**, correspondant à 80 % d'un montant de référence de 3 100 €.

Dépenses d'investissement	10 762,65 €	
Dépenses de fonctionnement	142 451,25 €	
Total des dépenses présentées	153 213,90 €	
Aides publiques sollicitées		
Financements européens (FEADER) sollicités	122 571,12 €	
Montant total des aides nationales sollicitées		
dont financeurs publics sollicités	Nom du/des financeur(s)	Montant
Etat		
Région		
Département		
EPCI		
Commune		
Agence de l'eau		
Autofinancement du maître d'ouvrage public	SEAT	30 642,78 €
Autres (préciser) :		
TOTAL aides sollicitées	153 213,90	
Autofinancement (dont Emprunts)		
Contributions privées		
Recettes		
TOTAL ressources du projet	153 213,90	

Décision

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, **à l'unanimité**, décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet et la demande de subvention correspondante au titre du programme LEADER 63 – fiche action n°3 ;
- d'autoriser Monsieur le Président du SEAT à déposer la demande de subvention et à signer l'ensemble des pièces et documents nécessaires à l'instruction et à la mise en œuvre du projet;
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches administratives, financières et réglementaires nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2. Projet « Accompagnement et équipement de l'Espace test agricole en maraîchage biologique de l'Écopôle du Val d'Allier – 2026-2027 »

Considérant que le SEAT est maître d'ouvrage du projet de l'Écopôle du Val d'Allier ;

Considérant que le SEAT assure la maîtrise foncière de l'espace Champmot de l'Écopôle du Val d'Allier ;

Considérant que le SEAT a mis en place un espace-test agricole permanent en maraîchage biologique et assure l'accompagnement de porteurs de projets dans ce cadre ;

Considérant les dispositions du programme LEADER 63, et notamment la fiche action n°3, l'appel à projets « Soutenir la relocalisation du système alimentaire territorial » et l'action « Opérations visant à accompagner la relocalisation de l'alimentation ».

Exposé

Monsieur le Président expose que le projet vise à poursuivre et renforcer l'accompagnement des porteurs de projets accueillis sur l'espace-test agricole de l'Écopôle du Val d'Allier pour les années 2026 et 2027.

Les dépenses prévues concernent notamment :

- le temps de travail du coordinateur de projets consacré à l'accompagnement des porteurs de projets en maraîchage biologique (deux porteurs prévus en 2026) ;

- les adhésions aux organismes nécessaires au fonctionnement de l'espace-test agricole (couveuse d'entreprise Starter, FRAB, animation du groupe de travail de l'association Écopôle) ;
- l'acquisition de petit matériel dédié à la communication et aux cultures maraîchères (nappes chauffantes, équipements d'irrigation, kit solaire).

Le plan de financement prévisionnel sur deux ans s'établit comme suit :

- 4 105,82 € HT** de dépenses d'investissement pour du matériel agricole ;
- 20 216,38 € HT** de dépenses de fonctionnement dont des frais personnels correspondant à l'accompagnement des porteurs de projets en test sur l'espace maraîcher de l'Ecopôle en 2026 et 2027 ;
- soit un montant total de **24 322,20 € HT**.

La subvention sollicitée au titre du FEADER s'élève à **19 457,76 €**, complétée par un autofinancement du SEAT de **4 864,44 €**.

Dépenses d'investissement	4 105,82 €
Dépenses de fonctionnement	20 216,38 €
Total des dépenses présentées	24 322,20 €
Aides publiques sollicitées	
Financements européens (FEADER) sollicités	19 457,76 €
Montant total des aides nationales sollicitées	
<i>dont financeurs publics sollicités</i>	<i>Nom du/des financeur(s)</i>
Etat	
Région	
Département	
EPCI	
Commune	
Agence de l'eau	
Autofinancement du maître d'œuvre public	SEAT
Autres (préciser) :	
TOTAL aides sollicitées	24 322,20
Autofinancement (dont Emprunts)	
Contributions privées	
Recettes	
TOTAL ressources du projet	24 322,20

Décision

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, **à l'unanimité**, décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet et la demande de subvention correspondante au titre du programme LEADER 63 – fiche action n°3 et l'appel à projets « *Opérations visant à accompagner la relocalisation de l'alimentation* ». ;
- d'autoriser Monsieur le Président du SEAT à déposer la demande de subvention et à signer l'ensemble des actes et documents nécessaires à l'instruction et à la mise en œuvre du projet ;
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches administratives, financières et réglementaires nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 18h30.